



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N° 10 - OCTOBRE 2019

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2019

PREFECTURE 66 / PREFECTURE 11

- DDTM 66/DML

## **SOMMAIRE**

### **DDTM 66**

DML

Arrêté portant nomination des membres temporaires de la commission nautique locale relative à la réglementation des usages sur l'étang de Salses-Leucate

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PRÉFET DE L'AUDE

**Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer**

Délégation à la Mer et au  
Littoral des Pyrénées-  
Orientales et de l'Aude

Affaires nautiques

ARRETE INTER-PREFECTORAL N° DDTM/DML/2019284-0001

portant nomination des membres temporaires de la commission nautique locale relative à la réglementation des usages sur l'étang de Salses-Leucate.

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Le Secrétaire général, préfet par intérim,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le décret n°86-606 du 14 mars 1996 modifié, relatif aux commissions nautiques,
- Vu** l'arrêté inter-préfectoral n° 154/2017 du 19 juin 2017 et n° DCT\_BC1\_2017\_097 du 28 juin 2017,
- Vu** l'arrêté inter-préfectoral n° 235/2019 du 5 septembre 2019 et n° 2019256-0001 du 13 septembre 2019 portant délégation de l'exercice de la présidence de la commission nautique locale des Pyrénées-Orientales,
- Vu** l'arrêté préfectoral PREF-COOR-2018155-019 du 4 juin 2018 du préfet des Pyrénées-Orientales, portant délégation de signature à M. Philippe Junquet, directeur départemental des territoires et de la mer,
- Vu** l'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2019-076 du 26 août 2019 du secrétaire général, préfet par intérim, portant délégation de signature à M. Philippe Junquet, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales,
- Vu** la décision du 6 septembre 2019 portant subdélégation de signature,
- Vu** la décision du 6 septembre 2019 portant délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral de délégation de signature du préfet de l'Aude,

**Sur proposition** du délégué à la mer et au littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

La commission nautique locale appelée à se prononcer sur le projet de réglementation des usages sur l'étang de Salses-Leucate est constituée comme suit :

**Président :** le Délégué à la mer et au littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude ou son représentant.

### **Membres temporaires désignés :**

| Membres titulaires   | Membres suppléants  |
|--|---|
| <u>Pour la pêche professionnelle</u><br>M. Erwan BERTON<br><i>Prud'homie de Leucate</i><br><br>M. Patrick GONCALVES<br><i>Prud'homie de Saint Laurent de la Salanque/Le Barcarès</i> | M. David LOÏC<br><i>Prud'homie de Leucate</i><br><br>M. Stéphane ROSES<br><i>Prud'homie de Saint Laurent de la Salanque/Le Barcarès</i> |
| <u>Pour la planche à voile</u><br>M. Jackie RIMPAULT<br><i>Association Leucate Barcarès Funboard</i>   | M. Thierry KOLB<br><i>Association Leucate Barcarès Funboard</i>   |
| <u>Pour le kite surf et la voile</u><br>M. Alberic BOISSEAU<br><i>Ecole de kite KITOO</i>  | M. Damien Mazille<br><i>UCPA</i>  |
| <u>Pour les navires à passagers</u><br>M. Baptiste BEAUX<br><i>Société Leucate Evasion Marine</i>  | Mme Jeanne BEAUX<br><i>Société Leucate Evasion Marine</i>   |

### ARTICLE 2 :

La commission nautique locale se réunira à la diligence du président de la commission.

### ARTICLE 3 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales et Monsieur le délégué à la mer et au littoral des Pyrénées-Orientales sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont une ampliation leur sera adressée ainsi qu'à Monsieur le préfet maritime de la Méditerranée.

Perpignan, le

11 OCT. 2019

pour le Préfet des Pyrénées-Orientales et  
le Secrétaire général de l'Aude, préfet par intérim,  
et par délégation, le directeur adjoint,  
délégué à la mer et au littoral  
des Pyrénées-Orientales et de l'Aude

  
Xavier PRUD'HON